



UNION INTERPARLEMENTAIRE
BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES

Cohérence du système
Stratégie concernant l'égalité hommes-femmes

Déclaration de l'Observatrice permanente
Ambassadrice Anda Filip

New York, 16 mai 2008

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Président,

C'est un honneur pour moi que de pouvoir prendre la parole au nom de l'Union interparlementaire et de vous faire partager son expérience en ce qui concerne la prise en compte généralisée de l'égalité des sexes.

L'UIP peut en effet se targuer de faire œuvre de pionnière en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes dans la vie politique et publique. Elle a élaboré un programme fort et fédérateur pour promouvoir l'égalité des sexes. Elle a délibérément choisi de ne pas créer de programmes ou services distincts pour s'occuper des questions d'égalité des sexes. Nous croyons en effet que cela ne nous permettrait pas de remplir notre objectif fondamental qui est de faire de l'égalité des sexes une priorité absolue de l'Organisation.

Le programme que nous avons établi sous le nom de Partenariat entre hommes et femmes a pour mission de définir et de mettre en œuvre toutes les activités de l'UIP en matière d'égalité des sexes, qu'il s'agisse de la participation des femmes à la vie politique, ou encore de la violence ou de la discrimination dont elles sont victimes, pour ne citer que quelques uns des sujets dont il s'occupe.

Ce programme s'accompagne de structures et procédures particulières de manière à ce que l'égalité des sexes soit intégrée dans toutes les composantes de l'UIP et qu'elle bénéficie de toute la visibilité politique nécessaire, ainsi que de l'appui de nos Membres, à savoir les parlements nationaux.

Une de ses principales structures est le Groupe du partenariat entre hommes et femmes. Celui-ci se compose de deux hommes et de deux femmes, tous membres du Comité exécutif de l'UIP. Il est chargé d'examiner en détail toutes les politiques et tous les travaux de l'UIP et de s'assurer qu'ils répondent aux besoins et intérêts des hommes et des femmes, selon un principe d'égalité. Le Groupe du partenariat fait rapport au Comité exécutif et au Conseil directeur, la plus haute instance plénière chargée de définir la politique de l'UIP.

Le Groupe du partenariat contribue à mettre en lumière les points qui demandent à être améliorés. Il s'est notamment intéressé de près au budget de l'UIP et nous a aidés à l'analyser dans une perspective d'égalité des sexes. Chacun d'entre nous devrait en effet savoir que les budgets n'ont pas les mêmes conséquences pour les hommes et pour les femmes, de sorte que si l'on veut vraiment promouvoir l'égalité des sexes, il est important de comprendre les conséquences du budget pour les uns et les autres. C'est un élément crucial pour pouvoir définir des priorités claires en matière d'égalité des sexes et s'assurer que cette question est prise en compte dans l'ensemble de notre travail.

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes est efficace parce qu'il est relié aux plus hautes instances de l'UIP, et parce qu'il a le pouvoir de formuler et de présenter des recommandations, parce que son travail est particulièrement visible dans notre structure et parce qu'il se compose d'hommes et de femmes.

Outre ce mécanisme de surveillance, l'UIP a mis en place deux procédures spéciales visant à faire appliquer le principe d'égalité en ce qui concerne la participation des hommes et des femmes. L'une d'elles prévoit que le Comité exécutif de l'UIP doit compter au moins 20 pour cent de femmes. Elle prévoit aussi que la Présidente du Comité chargé de superviser le Programme du partenariat entre hommes et femmes est membre de droit du Comité exécutif.

La deuxième procédure s'applique à nos Membres qui sont, rappelons-le, des parlements nationaux. Elle prévoit que toutes les délégations aux Assemblées de l'UIP doivent se composer de parlementaires hommes et femmes. Lorsque les parlements nationaux ne respectent pas cette obligation, ils sont automatiquement sanctionnés. Le nombre de parlementaires qu'ils peuvent alors déléguer à l'Assemblée de l'UIP s'en voit réduit, de même que le nombre de voix de la délégation en question.

Il existe un système semblable au sein de l'organe plénier chargé de la définition des orientations de l'UIP, le Conseil directeur. Les parlements qui n'incluent pas à la fois des hommes et des femmes dans leur délégation auprès de cet organe voient le nombre de leurs délégués et leur nombre de voix ramenés de trois à deux.

Les femmes parlementaires représentent désormais 30 pour cent des participants aux Assemblées de l'UIP. Il y a 50 ans, cette proportion atteignait tout juste 1,2 pour cent. Ces progrès sont dus en grande partie aux mécanismes que je viens de vous exposer et à l'attention croissante que l'UIP accorde aux questions d'égalité des sexes. Bien sûr, la forte volonté politique qui se manifeste actuellement au sein de l'UIP et la prise de conscience progressive des bienfaits de l'égalité des sexes dans les parlements membres n'y sont pas totalement étrangères.

Il importe que les Etats membres soutiennent politiquement l'idée d'une plus grande présence des femmes dans les structures de l'ONU. Si elle fait preuve de volonté politique et s'efforce de donner une visibilité à la question, si elle s'efforce de faire connaître les avantages de l'égalité des sexes, si elle travaille en partenariat avec les hommes, veille à ce qu'il y ait des hommes et des femmes en proportions équivalentes dans les groupes de travail et autres commissions et à ce que les statistiques et autres types de données soient ventilés par sexe, l'ONU pourra, comme l'UIP, faire avancer les choses. Aussi sommes-nous particulièrement favorables aux mesures que l'ONU prend actuellement, par exemple en s'efforçant de publier des statistiques qui tiennent compte des questions d'égalité des sexes.

Cela étant, nous demandons instamment aux Etats membres de l'ONU de définir un programme ambitieux pour enclencher le changement à l'ONU. D'après ce que nous avons pu constater, il ne manque pas de femmes compétentes et l'UIP a énormément gagné ces dernières années à ce que les femmes parlementaires participent en plus grand nombre à ses Assemblées et à l'ensemble de ses activités. Nous ne saurions que trop inviter les Etats membres des Nations Unies à en faire autant et à inclure des femmes dans les délégations qu'ils envoient aux réunions de l'ONU.

Enfin, Monsieur le Président, l'UIP se félicite de l'attention que l'ONU porte désormais à l'intégration des questions d'égalité hommes-femmes. Soyez sûr que l'UIP est déterminée à contribuer au renforcement de la cohérence et à l'instauration d'une prise en compte généralisée du principe d'égalité des sexes à l'ONU. Je vous remercie.